

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 nivôse de la société des sans-culottes de Tonnerre qui témoigne de l'esprit public qui s'est manifesté à la nouvelle de la reprise de Toulon, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du procès-verbal de la séance du 7 nivôse de la société des sans-culottes de Tonnerre qui témoigne de l'esprit public qui s'est manifesté à la nouvelle de la reprise de Toulon, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 301;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36070_t2_0301_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Tonnerre, 8 niv. II] (1)

« Citoyen Président,

Je t'envoie un extrait du procès-verbal de notre séance d'hier relativement à la nouvelle de la prise de Toulon.

Dis à la Convention que nous demeurerons toujours fermes dans les principes de la Sainte Montagne et que les ennemis de la chose publique seront les nôtres.

Je t'envoie au nom de la Société le baiser fraternel. »

N. JUQUEIM (*vice-présid.*).

[Extrait du p.-v. de la Sté, 7 niv. II] (2)

Le c^{en} Cabasson fils ayant obtenu la parole a dit :

Tous les frères ont entendu avec autant de plaisir que moi l'heureuse nouvelle de la prise de Toulon. Quoique depuis longtemps la Société soit vivement affectée de la détention des frères Cherest, victimes de notre combat commun contre les ennemis du bon ordre, nous ne devons pas hésiter comme nous l'avons toujours fait en dépit des ennemis de la chose publique de montrer le républicanisme qui anime tous les frères. A cet effet, je demande que la Société aille sur le champ en masse à l'autel de la patrie, et au pied de l'arbre de la Liberté chanter en réjouissance de cette prise l'hymne des Marseillais et autres chansons patriotiques.

A cette motion, la salle a retenti d'applaudissements, et tous les frères ont demandé à partir sur le champ, tous se sont empressés de se rendre dans le plus grand ordre en marchant deux à deux à l'autel de la patrie. Les cris mille et mille fois répétés de Vive la République, Vive la Sainte Montagne ont été répétés.

Cette feste nullement disposée (sic) que par le sentiment du plus pur patriotisme a produit le meilleur effet. Le vieillard était confondu avec le jeune républicain (car, on ne connaît dans cette Société pour distinction que l'âge et les vertus républicaines). Cette Société ainsi transportée à l'autel de la Patrie, un grand nombre de Républicains sont venus partager les plaisirs de cette feste, en chantant avec les frères des chansons patriotiques.

Ce cortège qui était passé par la rue dite de l'Hôpital, est repassé par le fauxbourg dit de Bourbureau (seule rue où les patriotes sont en grand nombre), toutes les croisées se sont trouvées illuminées, des feux de joie de distance en distance étaient allumés, des cris de Vive la République, Vive la Sainte-Montagne, Vivent nos braves défenseurs contre l'infâme Toulon étaient entendus de tous côtés.

Enfin la Société s'étant réunie à la salle des séances, sur la motion d'un membre, il a été arrêté qu'en attendant que la Société fasse la feste ordonnée par la Convention sur la prise de Toulon, extrait du procès-verbal de ce jour serait adressé par les président et secrétaire à la Convention et à la Société des Jacobins. Signé sur le registre : Thibaut (présid.), Lemaire (secrét.).

(1) (2) C 289, pl. 893, p. 10, 11.

5

Le procureur-syndic du district de Saint-Fargeau dit que les citoyens de la commune de Taingy ont fait un don patriotique de 38 chemises, 10 draps, 18 cols et une couverture, pour les défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[St-Fargeau, 23 frim. II. Au présid. de la Conv.] (3)

« Je t'adresse l'extrait du procès-verbal de la séance de l'administration du jour d'hier; je t'invite à en faire part à la Convention, il servira à lui faire connaître que l'amour de nos frères d'armes, s'enflamme dans ce district, et j'espère que la publicité de cet arrêté fournira des imitateurs. » GAMET.

[Extrait des délibérations du distr., 22 frim. II] (4)

Sur le rapport fait par un membre que la commune de Taingy venoit de faire transporter à l'administration un don patriotique de 88 chemises, 10 draps, 18 cols et une couverture de laine, annonçant que ce don pourroit s'augmenter encore.

Où le rapport, le procureur syndic entendu, l'administration considérant que la commune de Taingy qui contient à peine 800 âmes a fait un don civique qui mérite être connu.

Arrête mention civique au procès-verbal de ce jour des citoyens de la commune de Taingy, que copie du présent arrêté sera adressé à la Convention, au département et à toutes les communes de ce district à la diligence du Procureur syndic. Signé sur le registre : Borsas (présid.), Bazin (secrét.).

6

La société populaire de Bacqueville (5) invite la Convention nationale à rester à son poste, et lui fait part de la fête qui a été célébrée dans cette commune, à l'honneur de la Raison, en plantant l'arbre de la fraternité (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Bacqueville, poste d'Oucouville, 3 niv. II] (8)

« Citoyens Représentans,

C'est à l'époque où la France régénérée, foudroie les esclaves des despotes coalisés contre elle, et au moment où l'aristocratie et le fanatisme agonisant expirent dans les convulsions du désespoir, sous les coups meurtriers des patriotes, que la Société populaire de Bacqueville, d'accord avec la municipalité, a arrêté qu'il se-
rait célébré dans cette commune, le 20 frimaire, une fête en l'honneur de la Raison et qu'il se-
rait planté un arbre de fraternité comme emblème de cette union qui doit cimenter le bonheur des Français et resserrer parmi eux ces

(1) P.V., XXIX, 233. Mention dans M.U., XXXV, 413.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(3) (4) C 288, pl. 876, p. 10, 11.

(4) Seine-Inf^{re}.

(5) P.V., XXIX, 233.

(6) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^t).

(7) C 289, pl. 893, p. 12.